



AGENCE DE SERVICES AUX ANIMAUX RESPONSIBLE PET OWNERSHIP BYLAW (RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LA POSSESSION RESPONSABLE D'ANIMAUX DE COMPAGNIE)



Agence de services aux animaux

Ce que nous faisons :

- Appliquer le *Responsible Pet Ownership Bylaw* (règlement municipal sur la possession responsable d'animaux de compagnie)
- Donner suite aux appels d'urgence 24 h par jour, 7 jours par semaine (police, incendie, cruauté aux animaux)
- Veiller au bien-être des animaux (y compris les rachats et les adoptions)
- Octroyer des permis de garde de chiens et de chats
- Assurer la diffusion d'information au public
 - Bâtir des communautés fortes et sûres
 - Plateformes de médias sociaux
 - Nord du Manitoba
 - Sensibilisation à la garde responsable d'un animal de compagnie
- Proposer des programmes de stérilisation d'animaux pour les personnes à faible revenu
- Réglementer la garde des chiens, des chats, des animaux exotiques et du bétail
- Possibilités de bénévolat
- Rencontres entre chiens



Révision du Responsible Pet Ownership Bylaw

- Le Responsible Pet Ownership Bylaw (règlement municipal sur la possession responsable d'animaux de compagnie) s'applique aux animaux sauvages et domestiques présents sur le territoire de la ville de Winnipeg, à leurs activités et à celles de leurs propriétaires.
- Comme ce règlement municipal est entré en vigueur en 2013, la Ville a jugé utile de revoir son contenu afin d'améliorer la sécurité des animaux domestiques et des membres de la collectivité.
- Les meilleures pratiques en matière de maîtrise et de bien-être des animaux ont également évolué depuis le dernier examen du règlement municipal.
- La Ville propose d'actualiser le règlement municipal afin d'améliorer la sécurité des animaux et la protection des membres de la collectivité, en veillant à ce que les animaux soient correctement pris en charge et qu'ils ne soient pas mis dans des situations à risque.



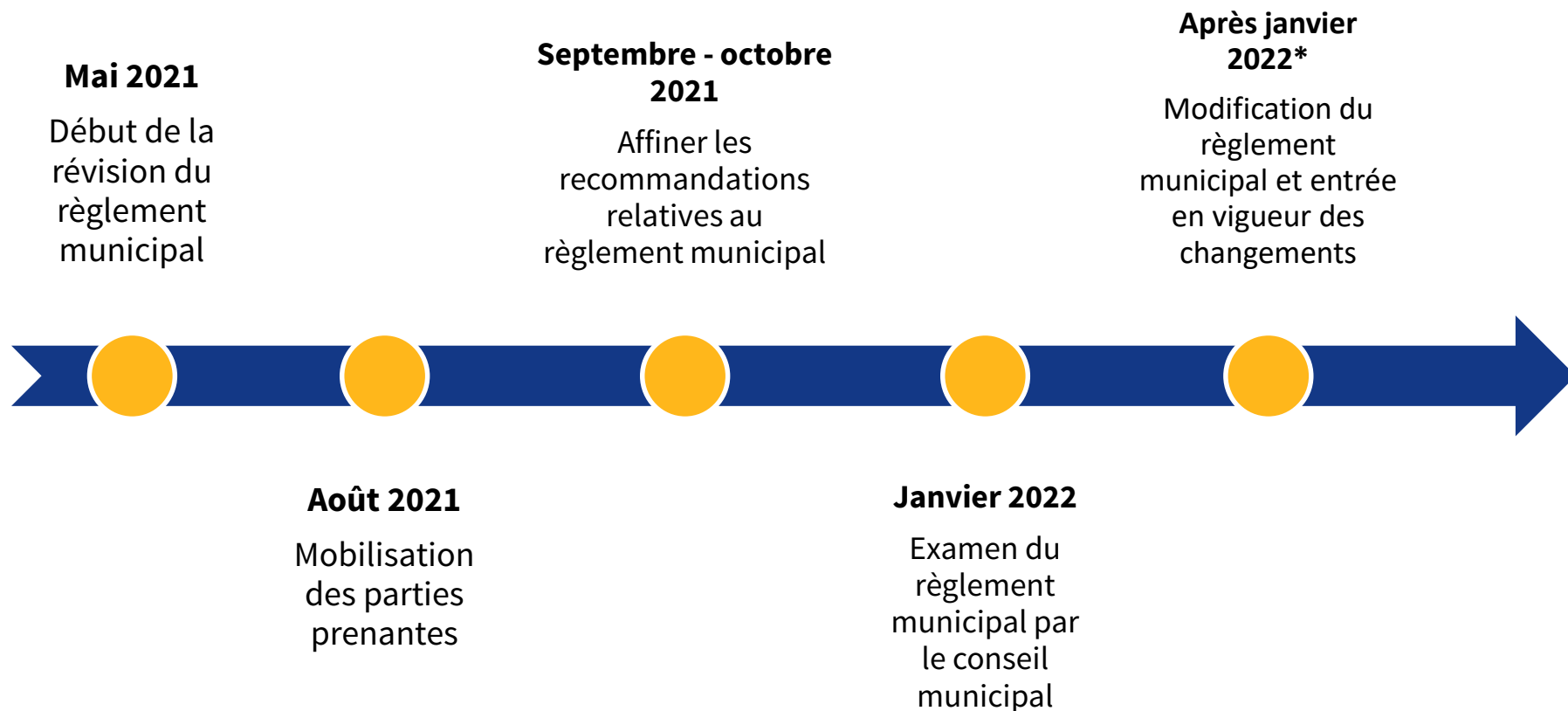
Mobilisation des parties prenantes

- La Ville s'adresse aux organisations de parties prenantes pour recueillir des commentaires sur les mises à jour proposées au règlement municipal.
- Les objectifs sont les suivants :
 - Renseigner le public sur les enjeux actuels liés à la possession d'un animal de compagnie
 - Informer le public sur la nécessité de mettre à jour le règlement municipal
 - Partager les propositions de mise à jour du règlement municipal
 - Recueillir les avis des parties prenantes sur les mises à jour du règlement municipal
- Les commentaires des parties prenantes seront utilisés pour affiner les mises à jour proposées, lesquelles seront présentées au conseil municipal pour examen au cours de l'hiver 2021-2022.

Veuillez envoyer vos commentaires à :

RPObylaw@winnipeg.ca

Échéancier



***Sous réserve de l'approbation du conseil municipal**

Faisons de Winnipeg un chef de file en matière de maîtrise et de bien-être des animaux



Partners
in Caring



WINNIPEG
HUMANE SOCIETY

Surpopulation de chiens et de chats

Enjeux :

- Aboutit à l'euthanasie des animaux
- Impose un fardeau aux refuges et aux organismes de sauvetage d'animaux
- Le manque de soins vétérinaires entraîne des problèmes de santé
- Les chiens et les chats non stérilisés peuvent avoir des comportements agressifs et vouloir vagabonder

Idée préliminaire :

1. Obligation de stérilisation pour tous les chiens et chats âgés de plus de 6 mois

Exemptions :

- Animaux non stérilisés avec permis
- Recommandation d'un vétérinaire
- Antécédents de possession responsable d'animaux de compagnie conformément au règlement municipal
- Animaux présentant des problèmes médicaux, sur recommandation d'un vétérinaire
- Chiens d'assistance, chiens des forces de l'ordre et chiens enregistrés pour une application particulière (agilité, chiens-bergers)

Renseignements complémentaires :

- Les animaux errants sans permis qui sont envoyés à la fourrière sont stérilisés avant d'être relâchés
- Tout chien ou chat envoyé plus d'une fois à la fourrière est stérilisé avant d'être relâché, quel que soit son permis
- Un rabais sur le tarif du permis annuel est accordé pour les chiens et les chats stérilisés
- La stérilisation comporte plusieurs avantages en matière de santé
- Améliore la sécurité publique (moins de vagabondage)
- Assistance financière pour les personnes à faible revenu



Animaux domestiques à risque

Enjeux :

- La sécurité du public peut être menacée par le comportement ou la détention des animaux
- La sécurité des animaux peut être compromise par le manque de soins généraux, des conditions de logement inadéquates ou l'absence de soins vétérinaires
- Les animaux dont les propriétaires ne respectent pas leurs obligations finissent par causer des problèmes

Idées préliminaires :

1. Créer une catégorie dite « à risque » pour les animaux sous la garde de propriétaires manquant à leurs obligations
 - Cette catégorie permettrait de contraindre les propriétaires des exigences à prendre des mesures pour améliorer la sécurité du public ainsi que le bien-être de leurs animaux de compagnie
2. Actualiser la catégorie « chien dangereux » :
 - Le propriétaire devrait suivre une formation et l'animal devrait porter un harnais
 - Informer les propriétaires que le non-respect des exigences liées à la désignation de « chien dangereux » entraînera la saisie du chien et son placement dans un foyer d'accueil ou son euthanasie
 - Interdire les chiens de garde à l'extérieur 24 h par jour, 7 jours par semaine
 - Interdire la fréquentation des garderies pour chiens et des zones sans laisse
 - Supprimer l'exigence existante aux fins des assurances
 - Supprimer l'option d'appel des décisions judiciaires
3. Actualiser la catégorie « chien exceptionnellement dangereux » :
 - Supprimer l'option d'appel d'une décision judiciaire
4. Interdire la possession temporaire ou permanente compte tenu du nombre d'enfreintes au règlement municipal et/ou :
 - Les animaux domestiques existants du propriétaire sont désignés comme « à risque », « dangereux » ou « exceptionnellement dangereux »
 - L'animal sera considéré comme étant à risque ou ayant besoin de protection s'il est confié à la garde d'un particulier



Sécurité des animaux et du public

Enjeux :

- Les problèmes relatifs à la sécurité des animaux, à la protection du public et à la qualité de vie dans le voisinage sont attribuables à l'enchaînement des chiens 24 h par jour, 7 jours par semaine et à l'utilisation de niches à chien
- Les garderies pour chiens ne sont actuellement pas réglementées

Idées préliminaires :

1. Interdire l'enchaînement des chiens ainsi que le logement des chiens à l'extérieur 24 h par jour, 7 jours par semaine
 - Exiger de la supervision
2. Exiger la détention d'un permis pour les animaux en surnombre et imposer des normes minimales de bonnes pratiques pour les garderies pour chiens

*Les permis pour animaux en surnombre permettent aux résidents d'héberger plus que la limite réglementaire d'animaux de compagnie



Sécurité des animaux et du public

Enjeu :

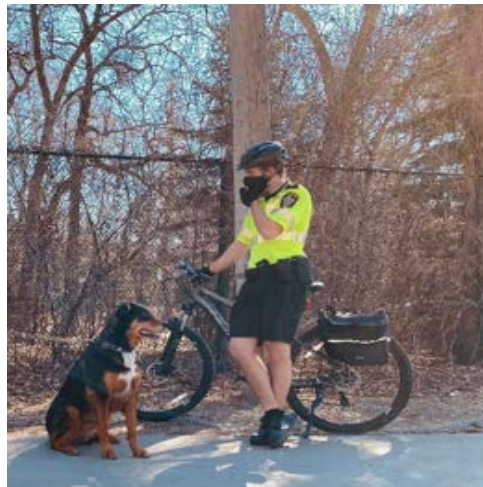
- En date du 22 juin 2021, les services de soins médicaux d'urgence des pompiers de Winnipeg avaient répondu à 32 appels d'urgence concernant des animaux domestiques laissés sans surveillance dans des voitures

Idées préliminaires :

- Interdire de laisser les chiens et les chats sans surveillance dans les véhicules lorsque la température extérieure est égale ou supérieure à 22 °C, ou égale ou inférieure à -10 °C
- Interdire de faire du vélo avec un chien attaché à la bicyclette lorsque la température est égale ou supérieure à 22 °C

Exemption :

- Véhicules munis d'un système de climatisation laissés en marche



Reproduction

Enjeux :

- L'élevage non réglementé d'animaux de compagnie pour la reproduction contribue à la surpopulation, aux problèmes de bien-être animal et aux problèmes de sécurité publique.

Idées préliminaires :

1. Exiger l'obtention d'un permis d'élevage de reproduction des chiens et des chats. Ce permis nécessiterait :

- La recommandation d'un vétérinaire
- Des antécédents de possession d'animaux de compagnie de manière responsable en conformité avec le règlement municipal
- L'inspection de la propriété où se trouve l'élevage
- Une limite d'une portée par an, et pas plus de quatre portées au cours de la vie de l'animal
- L'affichage du numéro de permis sur les annonces de chiots ou de chatons à vendre



Législation en matière d'élevage pour la reproduction

Enjeux :

- La Ville de Winnipeg et la Province de l'Ontario sont les seules grandes juridictions au Canada à disposer d'une réglementation faisant une distinction selon la race
- La race des chiens interdits est difficile à déterminer et repose uniquement sur l'apparence de l'animal
- La race ne reflète pas le comportement de l'animal

Idée préliminaire :

1. Supprimer la réglementation faisant une distinction selon la race

- Traiter les chiens en fonction de leur comportement et de la responsabilité associée de leurs propriétaires
- Utiliser les catégories du règlement municipal, la stérilisation et les interdictions pour lutter contre la possession irresponsable d'animaux de compagnie

Renseignements complémentaires :

- Actuellement, le pitbull terrier américain, le Staffordshire terrier, l'American Staffordshire terrier et les mélanges prédominants de ces races sont interdits



Possession d'animaux exotiques



Le concept des cinq libertés* est un élément fondamental lié au bien-être animal :

1. L'absence de **faim** et de **soif** grâce à un accès facile à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire permettant de conserver toute sa santé et sa vigueur.
2. L'absence d'**inconfort** , grâce à un environnement approprié, y compris un abri et une aire de repos confortable.
3. l'absence de **douleur**, de **lésions** et de **maladie** grâce à la prévention ou à la pose d'un diagnostic et à un traitement rapides.
4. La capacité **d'exprimer un comportement normal** en fournissant à l'animal un espace suffisant, des installations appropriées et la compagnie d'animaux de la même espèce.
5. L'absence de **peur** et de **détresse** en garantissant des conditions d'élevage et un traitement qui évitent les souffrances mentales.

**Les cinq libertés relèvent d'un concept fondamental en matière de bien-être animal qui trouve son origine dans un rapport publié par le gouvernement britannique en 1965, puis affiné par le Conseil britannique sur le bien-être des animaux d'élevage.*

Possession d'animaux exotiques

Selon Protection mondiale des animaux, il existe plus de 500 espèces de reptiles et 500 espèces d'oiseaux vendus à travers le monde pour être gardés à domicile ou dans des zoos privés. Le commerce mondial des espèces sauvages inflige de la souffrance à des millions d'animaux dans le monde.

Exemple - Python royal

Espèce de python originaire d'Afrique occidentale et centrale, où il vit dans les prairies, les zones arbustives et les forêts clairsemées.

À Winnipeg, les serpents vivent dans des terrariums ou des récipients en plastique.



Video d'information concernant le python boule et le commerce des animaux de compagnie exotiques

*Réalisé par Protection animale mondiale

Possession d'animaux exotiques



 **Winnipeg Lost Dog Alert Inc.** 5m · 🌐

*** MISSING ***
- Please Share!
Heading North on June 2, 2021 at approx 5:00 pm.

PLEASE NOTE: THIS IS NOT THE SAME MACAW THAT WAS FOUND RECENTLY IN EAST ST. PAUL

a female Greenwing macaw, has red, green, blue, some yellow feathers. Is timid/shy.

Email from June 11, 2021 [#WLDA](#)



Possession d'animaux exotiques

Enjeux :

- Les animaux exotiques sont soit braconnés dans la nature, soit nés en captivité
- Les animaux exotiques gardés en captivité ont une piètre qualité de vie
- Il n'existe actuellement aucune limite comme pour les chiens et les chats, de sorte que certains propriétaires les gardent en surnombre
- En cas d'évasion d'un animal exotique du domicile, il faut faire appel aux forces de l'ordre

Idées préliminaires :

1. Réduire le nombre et le type d'animaux exotiques autorisés comme animaux de compagnie

a) Animaux autorisés (voir diapositives suivantes)

b) Animaux restreints

- Animaux auparavant autorisés
- Les propriétaires peuvent bénéficier de droits acquis
- Tout animal devant être relogé doit être envoyé sur un autre territoire que celui de Winnipeg
- Pas de spectacles ambulants (cirques) utilisant des espèces animales restreintes
- L'élevage pour la reproduction est interdit

2. Limiter la possession à domicile à cinq sujets par « famille » d'animaux. Cette limite est différente de la limite existante fixée pour les chiens et les chats.

a) Par exemple, un ménage pourrait posséder ou héberger cinq serpents, cinq lézards et cinq oiseaux

Exemptions :

- Animaux âgés de moins de six mois
- Insectes et invertébrés gardés pour nourrir des animaux de compagnie
- Renseignements complémentaires :
- Le règlement municipal prévoit une limite de six chiens et chats, dont quatre peuvent être des chiens



Animaux autorisés

Mammifères	
Carnivores	
Chat (domestique)	<i>Felis Catus</i>
Chien (domestique)	<i>Canis lupus familiaris</i>
Furet (domestique)	<i>Mustela putorius furo</i>
Lagomorphes	
Lapin européen	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
Rongeurs	
Cochon d'Inde	<i>Cavia porcellus</i>
Gerbille	<i>Meriones unguiculatus</i>
Hamster	<i>Mesocricetus auratus</i>
Souris domestique	<i>Mus musculus</i>
Rat de Norvège (commun, brun)	<i>Rattus norvegicus</i>
Rat noir (rat des greniers, rat blanc de laboratoire)	<i>Rattus rattus</i>
Octodon	<i>Octodon degus</i>
Dipodile/jird à queue touffue	<i>Sekeetamys calurus</i>

Animaux autorisés

Reptiles	
Lézards	
Lézard à queue zébrée	<i>Callisaurus draconoides</i>
Lézard à collier	<i>Crotaphytus collaris</i>
Lézard léopard à long nez	<i>Gambelia wislizenii</i>
Lézard à queue bouclée	<i>Leiocephalus spp.</i>
Lézard à queue recourbée	<i>Leiocephalus carinatus</i>
Dragon barbu	<i>Pogona vitticeps</i>
Lézard Agama étoilé	<i>Stellagama stellio</i>
Gecko à queue épineuse	<i>Strophurus ciliaris</i>
Gecko à crête	<i>Correlophus ciliatus</i>
Gecko léopard	<i>Eublepharis macularius</i>
Gecko gargouille	<i>Rhacodactylus auriculatus</i>
Serpents	
Serpent laitier	<i>Lampropeltis triangulum</i>
Serpent roi	<i>Lampropeltis getula</i>
Serpent des blés	<i>Pantherophis guttatus</i>

Les besoins en matière d'élevage, de santé, de nutrition et de bien-être de nombreux reptiles n'ont pas été étudiés de manière approfondie dans la nature, de sorte qu'il manque de données pour de nombreuses espèces. En outre, les preuves scientifiques sont de plus en plus nombreuses à indiquer que la garde des reptiles peut être très problématique pour leur santé et leur bien-être physique et mental, en particulier dans des environnements aseptisés et très artificiels. La plupart des reptiles élevés en captivité sont confinés à des milieux exigus et simplifiés à outrance. Les reptiles présentent également des risques pour la santé humaine (zoonoses) des personnes vulnérables, notamment les enfants de moins de 5 ans, les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées, car leur flore et leur faune internes naturelles renferment des organismes potentiellement pathogènes (tels que les salmonelles).

Les reptiles couramment commercialisés énumérés ci-dessous ne sont pas excessivement grands; on connaît mieux leurs besoins en matière de biologie, de comportement, d'élevage et de bien-être que ceux de nombreux autres reptiles, et les détenteurs avertis qui ne promulguent pas de pratiques d'élevage folkloriques peuvent potentiellement les garder de manière à combler leurs besoins biologiques et comportementaux de base.

Les lézards à queue frisée constituent un groupe de lézards comprenant 29 différentes espèces. Seules les espèces qui ne sont pas répertoriées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant vulnérables, menacées ou en voie de disparition, ou qui ne figurent pas sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), peuvent être gardées.

Animaux autorisés

Oiseaux	
Estrildidés	
Pinson coupe-gorge (ou à gorge coupée)	<i>Amadina fasciata</i>
Bengali rouge (avadavat rouge, munia rouge ou pinson de fraise)	<i>Amandava amandava</i>
Pinson perroquet à face rouge	<i>Erythrura cyanovirens</i>
Diamant de Gould	<i>Eythrura gouldiae</i>
Diamant de Kittlitz	<i>Erythrura tichroa</i>
Astrild à croupion rose ou Astrild à dos rouge	<i>Estrilda rhodopyga</i>
Capucin nonnette	<i>Lonchura cuclata</i>
Capucin à tête blanche	<i>Lonchura maja</i>
Capucin à dos marron	<i>Lonchura malacca</i>
Capucin damier	<i>Lonchura punctulata</i>
Capucin domino, bengali du Japon, domino à longue queue	<i>Lonchura striata domestica</i>
Diamant à queue rousse	<i>Neochmia ruficauda</i>
Diamant à longue queue	<i>Poephila acuticauda acuticauda</i>
Diamant à longue queue de Heck	<i>Poephila acuticauda hecki</i>
Diamant masqué	<i>Poephila personata</i>
Beaumarquet melba	<i>Pytilia melba</i>
Diamant à gouttelettes	<i>Stagonopleura guttata</i>
Diamant oculé	<i>Stagonopleura oculata</i>
Diamant de Bicheno	<i>Taeniopygia bichenovii</i>

Animaux autorisés

Oiseaux	
Estrildidés (suite)	
Diamant mandarin	<i>Taeniopygia guttata</i>
Cordon bleu à joues rouges	<i>Uraeginthus bengalus</i>
Cordon bleu à tête bleue	<i>Uraeginthus cyanocephalus</i>
Cordon bleu violacé	<i>Uraeginthus ianthinogaster</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Serin des Canaries	<i>Serinus canaria</i>
Psittacidés	
Cockatiel	<i>Nymphicus hollandicus</i>
Perruche ondulée	<i>Melopsittacus undulatus</i>
Passeriformes	
Diamant modeste	<i>Aidemosyne modesta</i>
Moineau doré	<i>Passer luteus</i>
Bulbul orphée	<i>Pycnonotus jocosus</i>
Combassou du Sénégal	<i>Vidua chalybeata</i>
Colombidés	
Géopélie diamant	<i>Geopelia cuneate</i>
Tourterelle du Cap	<i>Streptopelia capicola</i>
Tourterelle domestique	<i>Streptopelia risoria</i>

Animaux autorisés

Poissons	
• Les poissons d'aquarium couramment commercialisés sont autorisés sauf : • Les poissons vivant en eau salée capturés à l'état sauvage • Les poissons vivant en eau douce capturés à l'état sauvage • Les espèces de poissons dont on sait qu'elles se déplacent sur un vaste territoire et/ou qu'elles sont migratrices et qu'elles ont besoin d'un grand espace en captivité • Les gros poissons qui atteignent une longueur de 35 cm ou plus à l'âge adulte, qu'ils atteignent ou non cette longueur en pratique. • Exemptions : Poissons rouges et koïs • Poissons venimeux et autres poissons présentant un risque avéré pour la santé ou la sécurité des personnes	
Amphibiens	
En raison du risque d'exposition des populations d'amphibiens indigènes à <i>Batrachochytrium dendrobatidis</i> et à <i>Batrachochytrium salamandrivorans</i>, aucune espèce d'amphibiens ne doit figurer à la liste des animaux autorisés. Ces champignons pathogènes mortels peuvent être introduits dans les milieux locaux par des amphibiens de compagnie échappés ou relâchés, infectés par l'une ou l'autre de ces maladies, ou lors de l'élimination d'eau ou d'autres matières contaminées.	
Invertébrés	
Grillons, vers de farine, autres espèces de vers et mouches destinés à nourrir des animaux de compagnie	<i>Diverses espèces d'insectes</i>

Il manque de données provenant de recherches scientifiques sur les besoins en matière d'élevage et de bien-être de la plupart des invertébrés, tant terrestres qu'aquatiques. En outre, la capture dans leur milieu naturel de plusieurs invertébrés, tels que certaines espèces de tarentules, pour le commerce d'animaux de compagnie, suscite de graves préoccupations liées à la conservation.

Non autorisés
Tous les animaux interdits par un règlement, une règle ou un accord provincial, fédéral ou international.

Piégeage mortel et empoisonnement d'animaux sauvages



Piégeage mortel et empoisonnement d'animaux sauvages

Enjeux :

- Les pièges à mâchoires et à collets peuvent :
- Blesser ou tuer des animaux non ciblés et des personnes
- Provoquer une mort lente et douloureuse
- L'utilisation de poisons peut :
- Nuire à d'autres espèces animales dans la chaîne alimentaire
- Provoquer une mort lente et douloureuse

Idées préliminaires :

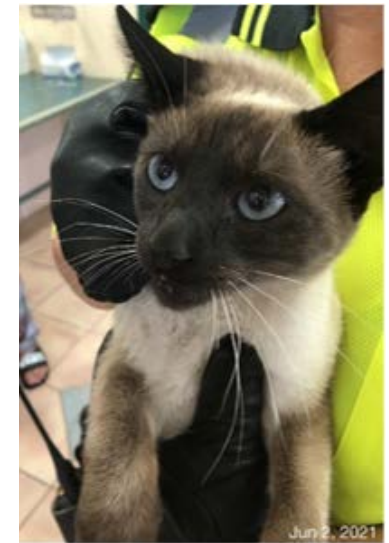
1. Interdire l'utilisation des pièges mortels à l'extérieur
2. Interdire l'utilisation d'appât à base de rodenticides à l'extérieur
3. Interdire les pièges à colle
4. Autoriser l'agence de services aux animaux à exiger la mise en place de dispositifs de protection contre les animaux sauvages en cas de conflits permanents avec des animaux sauvages ou des chats sauvages, afin de réduire le recours au piégeage à répétition
5. Exiger que la présence de pièges mortels soit indiquée à l'aide de panneaux
6. Exiger que le piégeage soit effectué par des entreprises de lutte antiparasitaire agréées ou par des organismes gouvernementaux

Exemptions :

- Exemption pour les animaux dont on sait qu'ils sont malades, blessés ou agressifs
- Exemption pour les insectes
- Exemption pour les organismes gouvernementaux

Renseignements complémentaires :

- La protection proactive d'une maison ou d'une propriété contre les animaux sauvages permet généralement d'éviter le recours au piégeage et à l'empoisonnement



Nourrir les animaux sauvages

Enjeux :

- L'alimentation des animaux sauvages peut faire croître les populations d'espèces sauvages en milieu urbain et causer des conflits entre les humains et la faune
- En 2020, 1359 animaux sauvages ont été retrouvés morts dans les rues et sur les boulevards de la ville, notamment des cerfs de Virginie, des lapins, des écureuils, des renards, etc.

Idée préliminaire :

1. Interdiction de nourrir les animaux sauvages

Exemption :

- Mangeoires pour oiseaux



Conformité avec les mises à jour du règlement municipal

Éducation

- Éducation et information du public

Application du règlement municipal

- Un agent des services aux animaux peut émettre un avertissement verbal ou une amende
- La liste des amendes existantes figure à l'annexe B du règlement municipal actuel
- La mise à jour du règlement municipal nécessitera l'adoption de nouvelles amendes qui devront être compatibles avec les amendes existantes.

